

Fiche descriptive des activités à réaliser en entreprise par l'apprenti

**CAPA PAUM (Production Agricole et Utilisation du Matériel)
Productions Végétales**

La formation en alternance suppose, pour l'apprenti, une acquisition progressive de ses compétences et le développement de son autonomie. Pour que cette formation soit bénéfique pour l'apprenti et pour l'entreprise, les activités ci-dessous doivent lui être confiées selon une progression établie avec le CFA. Étant donné la diversité des activités nécessaires à la préparation du diplôme, si certaines activités ne sont pas développées dans l'entreprise, l'apprenti sera amené à effectuer une formation complémentaire dans une autre entreprise.

<p>Métiers préparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrier agricole <p>Poursuite de formation possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BPA • BPREA • Bac Pro <p>Déroulement indicatif de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 33 semaines par an en entreprise • 14 semaines par an au CFA <p><i>L'apprenti est un salarié particulier.</i></p> <p><i>Il a droit à 5 semaines de congés payés par an sur le temps prévu en entreprise, plus une semaine supplémentaire pour révisions, dans le mois qui précède l'examen terminal.</i></p> <p><i>L'entreprise est tenue de former l'apprenti à la sécurité sur le poste de travail et à lui présenter le document unique d'évaluation des risques professionnels.</i></p>	<p>Réaliser, sur les indications du tuteur, les travaux nécessaires aux cultures implantées sur l'exploitation agricole.</p> <p>1- Préparer les parcelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les semences ou les plants. • Réaliser les semis ou les plantations. <p>2- Effectuer les opérations de fertilisation et d'amendement</p> <p>3- Effectuer les opérations d'entretien et de protection des cultures (opérations manuelles, mécaniques ou chimiques)</p> <p>4- Effectuer de manière raisonnée les opérations de récolte, de stockage et de conditionnement</p> <p>5- Utiliser les différents matériels nécessaires à la conduite des cultures (récolte, stockage et conditionnement)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire le matériel agricole. • Effectuer la liaison tracteur-outil. • Régler, contrôler l'état du matériel. • Nettoyer, ranger le matériel. <p>6- Utiliser l'irrigation (s'il y a lieu)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer. • Mettre en marche. • Contrôler. <p>7- Effectuer les opérations d'entretien courant du matériel, des équipements et des bâtiments agricoles</p>
--	---